

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025**

DEL-2025-45

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 15 heures 30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, CALONE, COUTIER, PAULY, PELLARIN,
PEUGNIEZ.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD C, BUFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND,
FONTAINE, GAUDIN, PENHOÛET, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, GILET, HACQUIN, JACQUES.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, DUGAVE, REY, SONNERAT.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme CECCON,
MM. BOUCHET, FROSSARD, GENOUD, GEORGES, SAILLET.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mmes BRUNO, WENDLING,
MM. BOUCLIER, DAVIET, FOURNET, MARIAS, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD M, BURNET,
CALLET, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P,
CLEVY, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, EVERAERE, GILET, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE,
GYSELINCK, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEOTY,
LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PEROU, PERRET,
PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SIBILLE, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes BONTEMPS, CARRERA, CHEREL, CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY,
ROUSSET,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, RAVAUD, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice :	108
Présents :	44
Membres habilités à prendre part au vote :	108
Votants :	40
Représentés par mandat :	7

Objet : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE « SYAN'ENR » - PRISE DE PARTICIPATION DE SYAN'ENR AU CAPITAL D'UNE SOCIETE DE PROJET EN CONTROLE ETROIT ET DEDIEE A LA PRODUCTION D'ENERGIE HYDROELECTRIQUE SITUEE SUR LA COMMUNE DE PASSY

Rapport présenté par M. David RATSIMBA

La Société d'Economie Mixte (SEM) Syan'EnR a été créée, à l'initiative du SYANE, le 17 octobre 2017.

Née de la volonté des collectivités de Haute-Savoie de soutenir le développement des énergies renouvelables en partenariat avec les communes et les intercommunalités, elle dispose depuis sa création d'un capital de 1.000.000 € et réunit les associés suivants :

- Le SYANE, à hauteur de 71 % du capital ;
- SIPENR (émanation du SIPPAREC), à hauteur de 9,5 % du capital ;
- ESSPROD (émanation de la SEM Energie et Services de Seyssel), à hauteur du 9,5 % du capital ;
- RETPROD (émanation de la Régie du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes), à hauteur du 10 % du capital.

Dans le cadre des objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte n°2015-992 du 17 août 2015, la commune de PASSY poursuit son engagement en faveur du développement de la production d'électricité d'origine renouvelable sur son territoire.

D'une puissance de 4,4 MW, la centrale hydroélectrique de La Motte représente une opportunité significative pour renforcer les capacités locales de production d'énergie renouvelable et répondre aux ambitions environnementales de la commune. Cette dernière est en cours d'acquisition de l'installation, avec une vente prévue au plus tard en janvier 2026.

Dans cette perspective, la commune de PASSY envisage un partenariat stratégique avec la SEM Syan'EnR qui prendrait la forme d'une société de projet dédiée (SPV), afin de moderniser et d'exploiter la centrale. Ce partenariat permettrait d'apporter la garantie d'une structure ayant de l'expertise technique, de la capacité à générer de la valeur dans une approche soucieuse des enjeux environnementaux, mais également un état d'esprit fiable et soucieux de l'intérêt général, du fait de sa proximité avec le SYANE, Syndicat des énergies de Haute-Savoie.

Ce partenariat pourra s'inscrire dans le cadre juridique du « contrôle étroit », prévu à l'article L.2122-1-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, et permettant à la commune de garder le contrôle de l'infrastructure et de bénéficier d'une redevance annuelle, et d'un partage équitable de la valeur.

La participation de la SEM Syan'EnR pourra varier entre 51 et 75 % en fonction des échanges avec la commune, et sera complétée par des apports en compte courant d'associés (CCA).

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), renforcé par l'entrée en vigueur de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « loi 3DS »), prévoit, depuis le 1^{er} août 2022, et à peine de nullité, que les assemblées délibérantes des collectivités et groupements de collectivités d'une SEM disposant d'un siège à leur Conseil d'Administration, doivent autoriser expressément toute prise de participation directe de la SEM dans le capital d'une autre société, que celle-ci soit civile ou commerciale.

Le SYANE étant actionnaire majoritaire public de la SEM Syan'EnR, le Comité syndical est ainsi invité :

1. à approuver la prise de participation de la SEM Syan'EnR dans la société de projet dédiée (SPV) en contrôle étroit par la commune de PASSY pour la modernisation et exploitation de la centrale hydroélectrique de La Motte dans la limite des bornes précédemment explicitées,
2. à autoriser le Président de la SEM Syan'EnR à établir et signer les documents nécessaires à la bonne mise en place de cette SPV, et notamment les Statuts, le Pacte d'Actionnaires et la Convention de CCA de la SPV.

MM. Christian AEBISCHER, Joël BAUD-GRASSET, Fernand DESCHAMPS, Jean-Pierre STEYER sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

